

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER : (418) 644-8222

Québec, le 6 février 2003

Monsieur Jean Mbaraga, chargé de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de
Lachenaie (secteur nord)

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité souhaite obtenir l'information suivante :

1. Est-ce que la population peut exiger du ministère de l'Environnement un référendum auprès de chacun des citoyens concernés pour l'autorisation de l'agrandissement du site ?
2. Est-ce que le ministère de l'Environnement reconnaît n'avoir jamais procédé à la collecte de données ou d'information auprès des populations environnantes (c'est-à-dire 5 km à la ronde) pour tenter de connaître l'ampleur et la fréquence des odeurs causées par le site BFI ? A-t-il l'intention d'en faire rapidement ou se fie-t-on strictement aux données de BFI ?
3. Est-ce que le ministère de l'Environnement a le pouvoir d'imposer un projet de cette envergure à une population qui n'en veut pas ?
4. En relation avec le site actuel opéré et exploité par BFI, les recommandations faites par le BAPE en 1995 ont-elles été intégralement respectées sinon quelles sont la nature et la portée de celles qui ne l'ont pas été ?

...2

5. En relation avec le site actuellement en opération, les modalités du décret de 1995 qui autorisent BFI à l'exploiter, ont-elles été intégralement respectées sinon quelles sont la nature et la portée de celles qui ne le sont pas ?
6. Combien y a-t-il d'argent accumulé présentement dans le fonds de réserve en fiducie pour la gestion future du site après sa fermeture ?
7. Combien prévoit-on verser d'argent au cours des 25 prochaines années dans ce fonds en fiducie, en relation avec le projet tel que présenté par BFI ?
8. En considération de l'inflation des coûts et de l'évolution normale des normes, particulièrement si l'on considère les normes en matière d'environnement, il y a 25 ans, soit en 1978, par rapport à celles d'aujourd'hui, le total des fonds ainsi accumulés en fiducie sera-t-il suffisant pour la gestion ultérieure du site ?
9. Quel est l'espace d'enfouissement encore disponible dans les sites suivants : BFI/Lachenaie - Intersan/St-Nicéphore - RIADM/Lachute - Intersan/Ste-Sophie - EBI/St-Thomas-de-Joliette, par rapport à la capacité maximale autorisée au 1^{er} janvier 2003, en tonnes métriques ?
10. La nature et l'objet de toutes demandes déposées par ou pour chacun des sites précités auprès du ministère de l'Environnement et pour lesquelles, nous sommes encore en attente d'une décision, ou encore qu'une décision aurait été rendue au cours des douze derniers mois.

La commission souhaite recevoir une réponse de votre part au plus tard le 14 février prochain.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission